



## Cure de jouvence estivale pour l'abbaye de Châtres



Romain Liaigre, PDG de la tonnellerie Radoux à Jonzac, et Guillaume de Jarnac, propriétaire de l'abbaye de Châtres, devant le bâtiment en cours de restauration. ©

*Photo C. G.*

À Saint-Brice, la restauration de ce monument fermé depuis dix ans se poursuit.

Située à Saint-Brice au milieu de prairies verdoyantes, l'abbaye Notre-Dame-de-l'Assomption de Châtres a été construite au XII<sup>e</sup> siècle. Elle a hébergé des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Fermée depuis une dizaine d'années, son propriétaire indivis Guillaume de Jarnac a entrepris sa restauration, mise en œuvre par l'architecte Dodeman situé à Villebois-Lavalette, en collaboration avec trois entreprises régionales et ce, depuis fin mai. Elle se poursuivra jusqu'en septembre.

L'abbaye de Châtres figure dans la liste des monuments classés depuis 1948. Cette première tranche de travaux devrait être suivie de cinq autres. La seconde tranche concernera la face sud très abîmée pendant les guerres de religion, elle devrait intervenir vers 2018 / 2019.

En premier, c'est donc la façade ouest ou façade principale de l'abbaye qui est concernée par cette rénovation. Elle porte surtout sur des travaux de maçonnerie avec le remplacement de pierres dégradées par des pierres de taille et le rejointement de certaines autres. Un traitement biocide pour éliminer les mousses et les lichens et autres végétaux est également prévu. Le portail sera remplacé par un portail à deux vantaux, du style de celui équipant la cathédrale de Poitiers, muni d'un portillon guichet pour accéder à l'intérieur.



Ajoutons à ce qui précède quelques travaux de toiture : habillage plomb sur les trois bandeaux de la façade. Quant à l'intérieur de l'abbaye, l'humidité ambiante entretenue par des remontées capillaires des eaux de pluie devrait se voir diminuer grâce au curage des fossés et à l'entretien des abords.

#### Souscription

Guillaume de Jarnac précise que ces travaux de restauration ont pu voir le jour grâce à une souscription lancée début avril à l'adresse des particuliers et entreprises de la région ; souscription rendue possible par l'adhésion à la Fondation du patrimoine selon une convention signée en mars 2016. Grâce à la Fondation du patrimoine, les souscripteurs privés bénéficient d'une défiscalisation de l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) à hauteur de 60 %. Commencée en avril, cette souscription donne de bons résultats et particulièrement des habitants proches de l'abbaye, pour lequel la famille exprime sa gratitude.

« On espère pouvoir continuer sous réserve que la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) donne les autorisations de travaux mais également en fonction des résultats de la souscription. » Le second volet de cette souscription s'adresse aux entreprises. Certaines ont été ciblées, déjà la tonnellerie [Radoux](#) de Jonzac, en la personne de son PDG Romain Liaigre, a répondu « présente » et se place comme partenaire par son aide financière. D'autres sont espérées. Rappelons que les sociétés qui souscrivent bénéficient d'une défiscalisation à hauteur de 60 % sur l'impôt société.

18 septembre

Contact : les Amis de l'abbaye de Châtres, tél. 06 89 77 40 61 ou [abbayedechatres@gmail.com](mailto:abbayedechatres@gmail.com). Lors des Journées du patrimoine le 18 septembre, il est prévu une messe avec cors de chasse, une animation musicale avec une chorale féminine d'Italie et un quatuor français ainsi qu'un vaste pique-nique dans la prairie à côté.